

TREMLIN-DEC PRÉALABLES MANQUANTS - AUTOMNE 081.B6

1. Contenu de la session Tremplin-DEC

Ce cheminement s'adresse aux étudiants qui répondent aux conditions d'admission des études collégiales, dont le projet d'études est défini, mais à qui il manque un ou deux cours préalables pour être accepté dans le programme de leur choix.

La session Tremplin-DEC peut être composée de :

- Cours de la formation générale dans les disciplines suivantes :
 - Français
 - Éducation physique
 - Anglais
 - Philosophie
- Un ou des cours de formation spécifique du programme désiré (si possible)
- Un ou deux cours préalables manquants *, si offerts au Cégep

* Il se peut que vous n'avez pas à votre horaire le ou les cours de mise à niveau que vous aviez au moment de la configuration de votre choix de cours car nous ne garantissons pas les places dans les cours de mise à niveau. Advenant que vous soyez dans cette situation, vous pourrez faire vos autres cours au Cégep et aller au secondaire pour faire votre cours préalable manquant.

2. Inscription

Vous devez confirmer votre inscription en utilisant le module « choix de cours » des services en ligne Omnivoix du Cégep.

Il est important que vous preniez connaissance des documents d'inscription dans leur totalité afin de bien respecter les consignes et d'effectuer un choix de cours éclairé.

Si vous désirez modifier les cours qui vous sont proposés, vous devez communiquer avec votre aide pédagogique individuelle le plus tôt possible.

3. Français mise à niveau

Même si vous avez réussi votre cours de français V, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-50). Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que tous les étudiants ayant obtenu **un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture** du cours de français du 5^e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

4. Cheminement

Le cheminement Tremplin-DEC ne peut excéder trois sessions. Vers la mi-septembre, nous communiquerons avec vous par sondage pour vérifier vos intentions pour la session Hiver 2019. **Il sera très important d'y répondre.** Cependant, si vous voulez intégrer un programme d'études au Cégep pour la session Hiver 2019, vous devrez remplir un formulaire de demande de changement de programme au local **A-105 (vous n'avez pas à passer par le SRAM)** et respecter les dates limites qui seront publiées en octobre 2018. Si vous désirez poursuivre vos études dans un autre cégep, la date limite pour faire une demande au SRAM est le 1^{er} novembre 2018. Vous pourrez trouver l'information au local A-109, à compter de la fin de septembre 2018.

5. Rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api)

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle pour toute question relative à votre cheminement scolaire. Pour ce faire, veuillez utiliser le module « Centre de rendez-vous » des services en ligne Omnivox. Si aucune disponibilité n'est affichée et que vous désirez voir votre aide pédagogique individuelle, vous devez vous présenter au local A-105 du campus de Longueuil.

6. Annulation de cours

Pour annuler officiellement un cours sans qu'un échec soit porté à votre bulletin, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous pour rencontrer votre aide pédagogique individuelle et ce, avant la date limite déterminée pour chaque session par le ministre de l'Enseignement supérieur. Pour connaître les dates limites d'annulation de cours, veuillez vous référer au calendrier scolaire.

Les conditions ci-dessus s'appliquent même si vous avez déclaré ne plus assister à un ou des cours dans la *Déclaration de la fréquentation scolaire* sur Omnivox, car cela n'équivaut pas à une annulation officielle nécessaire pour éviter la mention échec à votre bulletin.

7. Mention au bulletin « incomplet »

La mention « incomplet » (IN) » peut être attribuée lorsqu'un étudiant démontre qu'il n'a pu se consacrer pleinement à ses études pour un motif de force majeure. Une situation de *force majeure* est, par exemple, un accident, la maladie prolongée, l'assistance à des proches. Une situation est jugée de force majeure lorsqu'elle est hors du contrôle de l'étudiant et qu'elle conduit à une absence des études **d'un mois ou plus**.

Une demande d'incomplet doit être adressée à l'aide pédagogique **durant la session concernée** et accompagnée de pièces justificatives. Lorsqu'il s'agit d'une raison de maladie, l'étudiant doit faire remplir le formulaire « Demande d'incomplet » par un professionnel de la santé et le présenter à son aide pédagogique. Le formulaire est disponible au Service de l'organisation scolaire au local A-105.

L'octroi d'un incomplet demeure une mesure exceptionnelle qui est évaluée à la pièce.

8. Fréquentation scolaire

À chaque session, les étudiants doivent confirmer leur fréquentation scolaire en utilisant le module « Fréquentation scolaire » des services en ligne Omnivox du Cégep. À la suite de la confirmation de la fréquentation scolaire, les étudiants dont le statut « temps plein » est modifié pour « temps partiel » recevront une facture pour les frais de scolarité à acquitter. Que vous soyez étudiant à « temps partiel » ou à « temps plein », tous les cours qui n'auront pas été annulés avant les dates limites apparaîtront à votre bulletin avec la note correspondante aux points accumulés durant la session.

9. Services d'encadrement

Les services d'encadrement qui vous sont offerts durant votre session Tremplin-DEC sont les suivants : suivi avec l'aide pédagogique individuelle, consultation auprès d'un conseiller d'orientation, consultation auprès d'une conseillère en information scolaire et professionnelle et centres d'aide.

10. Documents d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes : les services en ligne Omnivox, le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca) ainsi que l'agenda étudiant.